



**Parc
naturel
régional
du Golfe**

du Morbihan

Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

Rapport n° 2021-11-30-01
Délibération n°2021-36
Bureau syndical du Syndicat Mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réunion du mardi 30 novembre 2021.

LIGNE DE TRÉSORERIE 2022-2023

L'an deux mille vingt, le mardi 30 novembre à 9 h, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 23 novembre 2021 s'est réuni sur 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Paul BARRET	
Mme Nathalie COURTRAI	
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Gaëlle FAVENNEC	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
---------------------	--------------------------------

Procuration :

M. Ronan LE DÉLÉZIR donne procuration à M. David LAPPARTIENT

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice)
Mme Sophie GIRAUD (responsable du pôle développement territorial)
M. Maden LE CROM (chargé de mission transition agricole et alimentaire)
Mme Annaëlle MÉZAC (responsable du pôle Biodiversité)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

LIGNE DE TRÉSORERIE 2022 - 2023

L'ouverture d'une ligne de trésorerie offre une grande souplesse dans la gestion des paiements : possibilité d'utiliser des crédits en cas de besoin et de les rembourser lorsque la trésorerie le permet notamment en cas de dépenses réalisées avant perception des recettes.

Le contrat actuel souscrit auprès du Crédit Agricole et acté après délibération du Bureau arrive à échéance le 12 janvier 2022.

Le tirage d'une ligne de trésorerie de 150 000 euros a été nécessaire fin janvier 2021. La Trésorerie s'élève à ce jour à + 388 911.73 €.

Dans le cas d'un recouvrement tardif par nos partenaires, l'utilisation d'une ligne de trésorerie pourrait être nécessaire pour assurer les possibilités de paiement ponctuellement.
Pour rappel ci-dessous une synthèse des conditions du contrat actuel :

- Montant emprunté : 270 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt variable : Euribor 3 mois moyenné
- Marge : 0.96 %
- Frais de mise en place : 0,20 %
- Montant minimum des tirages et remboursements : 5 000 €
- Facturation des intérêts : trimestriellement par débit d'office
- Aucune commission d'engagement.
- Aucune commission de non-utilisation

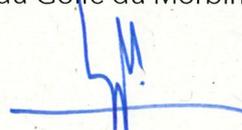
En dehors des frais de dossier (696.08 € en 2020), ce type de contrat s'engendre aucun frais de fonctionnement s'il n'est pas utilisé.

Les conditions proposées par le Crédit agricole pour le renouvellement d'un an (2022-2023) sont identiques aux modalités du contrat actuel.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Autorise le Président signer la proposition du Crédit agricole
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs au contrat de ligne de Trésorerie.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT